

La FNEI

La **Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Sciences Infirmières**, est l'unique structure représentative des 100 000 étudiant·e·s en sciences infirmières.

Elle fonde son engagement autour de la défense des intérêts matériels et moraux des étudiant·e·s infirmier·ère·s. Pour davantage d'informations venez visiter notre **site internet : fnesi.org**.

Le métier d'infirmier·ère de quoi parle-t-on ?

Selon l'OMS¹, l'infirmier·ère va aider les individus, les familles, et les groupes à déterminer et réaliser leurs aspirations. Les **sciences infirmières** englobent également la **planification** et la mise en œuvre des **soins curatifs, préventifs, d'éducation** et de **réadaptation** et concernent les aspects **physiques, mentaux** et **sociaux** de la vie en ce qu'ils affectent la santé, la maladie, le handicap et la mort. L'infirmier·ère est donc un·e **acteur·rice primordial·e de la prise en charge des patient·e·s** et se situe au cœur de l'équipe pluridisciplinaire.

¹ : Organisation Mondiale de la Santé

Admission en formation

L'admission en formation infirmière se fait sur la **plateforme Parcoursup**, il est possible de s'y inscrire pour les élèves ayant obtenu le Baccalauréat. Le diplôme d'État Infirmier est reconnu au niveau **bac + 3 : délivrant un grade licence**.

Les candidat·e·s, **bachelier·ère·s ou non**, justifiant de **trois ans d'exercice** à temps plein, peuvent également intégrer la formation sous réserve de modalités d'admission spécifique, hors Parcoursup. Les inscriptions aux épreuves de sélection se font directement **auprès des établissements de formation**.

Organisation de la formation

- **L'enseignement théorique**

Il est divisé en différentes unités d'enseignement (UE) contribuant à l'acquisition de compétences. Pour chaque UE, un ou plusieurs objectifs sont fixés. L'enseignement théorique comporte des cours magistraux (CM), des travaux pratiques (TP), des travaux dirigés (TD), ainsi qu'un temps de travail personnel de l'étudiant·e, estimé à 900 heures cumulées.

- **L'enseignement pratique**

Il se compose des **différents stages clinique** répartis sur les trois années. Ces stages sont d'une **durée variable** selon l'année de formation : **15 semaines en première année, 20 semaines en deuxième année et 25 semaines en dernière année**. Ils permettent d'explorer les **différents milieux d'exercices** comme la santé mentale, les soins en milieu de vie collectif ou encore les soins de courtes et longues durées. Ils participent à **l'acquisition des 10 compétences requises pour devenir infirmier·ère**. La durée de présence en stage est de **35 heures** par semaine et les modalités d'organisation sont prévues par les responsables de **l'encadrement de stage**.

Financement de la formation

Dans les établissements de **formation publique**, la formation coûte **170 euros** par année (**frais d'inscription universitaire**) pour les formations initiales. Ce montant peut être **remboursé si l'étudiant·e obtient une bourse régionale**. A cela, s'ajoute le paiement de la **CVEC** (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) à hauteur de **95 euros** (tarif en vigueur pour 2022/2023) également remboursée si l'étudiant·e est boursier·ère.

Concernant les **établissements privés**, il faut ajouter les frais du public aux **frais d'inscription de l'établissement** (variable selon l'établissement).

Nous contacter

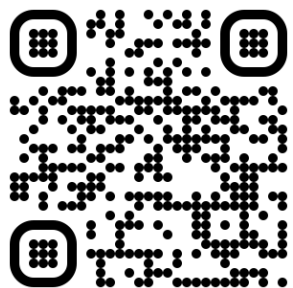
Fédération Nationale des Étudiant·e·s
en Sciences Infirmières – FNESI



79 rue Perier
92120 Montrouge



01 40 33 70 78



www.fnesi.org

Et après le diplôme ?

Lieux d'exercices :

- Secteur Hospitalier public ou privé
- Secteur libéral
- Secteur scolaire et du travail
- Secteur Carcéral
- Secteur Humanitaire, Militaire, Sapeur-Pompier
- ...

Les poursuites d'études :

Après l'obtention du diplôme, l'infirmier·ère peut accéder à différentes spécialisations comme les Infirmier·ère·s de Pratiques Avancées (IPA), les Infirmier·ère·s au Bloc Opératoire (IBODE), les Infirmier·ère·s en Anesthésie (IADE), les Infirmier·ère·s Puériculteur·rice (Puer) ou encore Cadre de Santé (en service ou formateur·rice)

Il·Elle·s peuvent aussi accéder à différents masters selon les universités : santé publique, sciences de l'éducation, psychologie, éthiques, santé, ...

Tu pourras retrouver plus d'informations sur les masters ouverts aux infirmier·ère·s via notre recensement des poursuites d'études accessible sur le site internet.



Devenir Infirmier·ère Diplômé·e d'Etat

La formation